

Le district de Nyon joue son avenir dès jeudi à Gland

526 millions d'investissements sont soumis au vote de 44 communes. Si le Conseil de Gland dit non, tout s'arrête

Yves Merz

Pour le district de Nyon, l'enjeu est énorme. Le plan d'investissement régional (PIR) de 526 millions (dont 292 à la charge des communes) doit servir à financer une bonne cinquantaine de projets sur vingt ans. Pour améliorer la mobilité surtout, mais aussi pour des équipements sportifs, culturels et touristiques d'envergure. Le Conseil intercommunal l'a adopté le 1er novembre 2012. C'est au tour des organes délibérant des 44 communes membres du Conseil régional de se prononcer. Une vaste campagne d'information débute ce soir à Nyon.

Un oui de 38 communes

Pour valider l'entrée en force du PIR, il faut l'accord d'au moins 38 des 44 communes, et l'équivalent en voix de 90% de la population. Si Gland, qui compte plus de 10% de la population du district, dit non jeudi, le processus s'arrête. Cette haute exigence s'explique pour deux raisons. Un plan aussi important doit être soutenu par une très large majorité et il s'agit de limiter les reports de charges des non partantes sur les autres communes.

Le principe de financement

Le financement des 292 millions à charge des communes sera couvert pour moitié par 61 francs par habitant (par an) et pour l'autre moitié par des montants prélevés sur les droits de mutation et gains immobiliers. Une entraide intercommunale complémentaire est prévue pour les communes «pauvres».

Un engagement pour 4 ans

Les communes vont voter un plan d'investissement concernant des projets à réaliser sur une période évaluée à vingt ans. Mais concrètement, en disant oui, elles s'engagent à provisionner une somme permettant de financer des projets pour les quatre prochaines années (2014-2017). Pour Gland, par exemple, ce coût est estimé à 4 millions (1 million par année). Président du comité directeur du Conseil régional, Gérald Cretegy précise que chaque projet devra encore recevoir l'aval (le financement) de la commune territoriale



Gérald Cretegy, président du Conseil régional et syndic de Gland. ODILE MEYLAN

et le soutien financier des tiers (Canton, Confédération, privés). «Les communes n'auront pas à verser un sou avant qu'un projet ne soit validé et qu'il ait démarré. L'argent sortira des caisses communales sur la base de factures», explique celui qui est aussi syndic de Gland. Fin 2017, un nouveau préavis comprenant une évaluation actualisée des projets sera présenté aux communes.

Les projets les plus mûrs

L'identification des projets jugés nécessaires au développement de la région a débuté en 2004 déjà.

Qui paie quoi?

526 millions Total des investissements sur 20 ans, dont **234 millions** à la charge de tiers (Confédération, Canton, privés...) et **292 millions** à la charge du district de Nyon, dont **59 millions** à la charge des communes sur le territoire desquelles se réaliseront les projets et **233 millions** à la charge du fonds d'investissement régional. De cette somme de 233 millions, il faut déduire 13 millions qui correspondent à des engagements financiers déjà votés par les communes. Restent donc **220 millions** d'investissements sur 20 ans à la charge du fonds régional, soit environ **11 millions** par année, qui seront financés à 50% par 61 francs par habitant et à 50% par les droits de mutation et les gains immobiliers.

De nombreuses études ont été conduites pour évaluer leur légitimité et leur faisabilité. Deux tiers d'entre eux touchent à la mobilité. «Les choix n'ont pas été seulement le fait du comité directeur, explique Gérald Cretegy. Il y a eu des groupes de travail constitués de représentants des communes qui les ont évalués.» Il cite quelques-uns des projets les plus mûrs et les plus urgents à réaliser durant les quatre ans à venir: franchissement des autoroutes par les transports publics; démarrer la route de desserte urbaine (RDU) entre Eysins et Prangins; passages

sous-voies dans les gares; requalification de la route du lac; croisement du train Nyon - Saint-Cergue à Arzier; aménagement des pistes au massif de la Dôle; patinoire de Saint-Cergue et nouveau Zoo La Garenne.

Le Conseil régional organise quatre séances de présentation avec les communes: 5 février à 20 h à la Ferme du Manoir à Nyon; 6 février à 20 h à la grande salle de Mont-sur-Rolle; 13 février à 20 h à la grande salle de Founex; 14 février à 20 h à la salle du Fleuri à Begnins; débat public le 27 février à 20 h à Gland.

Financements remis en cause en cas d'échec

● A ce jour, les exécutifs d'une dizaine de petites communes refusent de s'engager. Plusieurs affirment ne pas en avoir les moyens. Les autres contestent le choix de certains projets. S'ils sont suivis par leur organe délibérant, le plan d'investissement régional passera à la trappe. Ce sera aussi le cas si une des deux villes centres vote non. Un refus signifierait que les projets d'importance régionale ne pourraient plus compter sur le soutien financier automatique de la région. Tout nouveau projet devrait recevoir l'aval de chaque organe délibérant des communes, comme ce fut le cas pour le télésiège de la Dôle.

Selon Gérald Cretegy, président du comité directeur du Conseil régional, «ce serait une perte de temps colossale, alors que nous accusons déjà un gros retard en matière d'équipements. En plus, l'apport financier du Canton et de la Confédération serait remis en cause, car leur participation dépend justement de l'engagement solidaire d'une région. Les habitants seraient les grands perdants.» Son pronostic? «La solidarité a un prix. Il ne faut pas attendre le plan financier parfait, mais oser dire oui aujourd'hui. Je pense que les communes encore réticentes vont le comprendre. Je reste confiant.»